

BAGNOLS – COGNY – FRONTENAS – JARNIOUX – MOIRÉ – THEIZÉ – VILLE SUR JARNIOUX



L'association ADMR d'aide à domicile de Theizé a été créée en 1960 pour les familles, les personnes âgées et les personnes handicapées.

Permanence ouverte du lundi au vendredi de 9h à 12h30, les mardi, mercredi et vendredi de 13h30 à 17h.

«Maison des services ADMR»

47, rue Saint Antoine

Le Bourg (ancienne poste)

69620 THEIZE

Tél : 04 74 71 15 34 (répondeur en dehors des horaires)

Courriel : admr.despierresdorees@fede69.admr.org

Des locaux accessibles à toutes les personnes à mobilité réduite.

Depuis le 1er juillet 2013, le Conseil Général a décidé de tarifier les associations ADMR du Rhône pour les prestations ADPA (Allocation Départementale

Personnalisée d'Autonomie) et PCH (Prestation compensatoire de Handicap). Cette mesure doit favoriser une meilleure prise en charge pour les usagers.

Domaines d'intervention :

1. Pour les personnes âgées et ou handicapées :

- aide à la personne
- aide aux travaux ménagers
- transport (courses, médecin...)
- téléalarme



2. Pour les familles :



- assistance familiale personnalisée
- tâches ménagères
- accompagnement à l'école et aide aux devoirs
- garde d'enfants à domicile

3. Pour tous : Portage des repas avec repas assuré 7 jours sur 7, adapté au régime de chacun

Tous ces services peuvent éventuellement bénéficier d'une **aide financière de la part des caisses de retraites ou du département avec l'A.D.P.A.** (Aide Départementale aux Personnes Agées). Le bénéficiaire reste redevable d'une participation variable selon ses ressources.

AVANTAGE FISCAL : 50 % des sommes dépensées sont déductibles des impôts sur le revenu et depuis le 1^{er} janvier 2017, généralisation du crédit d'impôt accordé à toutes les personnes aidées même si elles sont non imposables.

Le service ADMR s'engage à réaliser ses interventions dans le respect de la liberté, du mode de vie, de la vie privée, de l'intimité et de la sécurité des bénéficiaires.

L'association a obtenu l'agrément service aux personnes et qualité : SAP n° 377804471 le 12 janvier 2012.

Fonctionnement du service

1. Aides à domicile

- Les intervenantes sont porteuses d'une **carte professionnelle**.
- Elles bénéficient d'une **formation** tout au long de leur parcours professionnel permettant de garantir une bonne qualité de service.
- Le remplacement du personnel est assuré en cas de maladie, vacances ou formation.
- **Sur notre commune, elles sont intervenues en 2017, auprès de 20 personnes pour 1941 heures.**

2. L'association

- Elle est l'employeur du personnel d'intervention et **recherche des auxiliaires de vie**.
- Elle est gérée par un bureau et un conseil d'administration réunissant une trentaine de bénévoles issus des communes où l'association a son activité. Les membres du bureau :

Présidente : Lucie BOCCOZ et Maurice MOIROUD vice-président
Trésorières : Aurélie SEUBE et Alice DEGUS
Secrétaires : Cécile ABATE MAURIN et Marie-Noëlle SURREL

- Outre la gestion quotidienne, des actions sont menées chaque année pour aider au financement de l'association, comme les ventes de plantes fleuries lors de la fête des mères et la vente de calendriers en fin d'année. A ces occasions, les usagers et leurs familles sont sollicités.